

mier, et de tant d'autres membres du clergé, médecins, avocats, industriels, qui brillèrent chez nous à cette époque.

Pour honorer notre confrère disparu, je tenais à vous rappeler ce fait de nos annales acadiennes. Qu'il me suffise d'ajouter que le sénateur Bourque était, comme vous le savez tous, un gentilhomme de la vieille école française, doublé d'un travailleur acharné pendant les années de ses activités productrices.

Dans sa ville de Richibouctou et dans un vaste territoire du comté de Kent, comme on vous l'a déjà dit, c'est surtout comme médecin de pratique générale qu'il s'est dépensé sans compter ses peines. Il a eu la rare distinction de soigner trois générations de malades, passant du père au fils, et du fils au petit-fils.

Les nombreux témoignages de sympathie dont on a comblé sa famille à l'occasion de son décès, font foi de la haute estime qu'on lui portait dans son entourage immédiat.

Des centaines de messages de condoléance venus de tous les coins de sa province et de différentes parties du Canada indiquent également la position de confiance qu'il tenait dans le cœur du grand public.

J'avais été chargé par notre leader d'être son représentant et celui du Sénat aux funérailles de notre ami disparu. Comme vous le savez, la terrible tempête de vent et de neige qui a balayé les provinces Maritimes du 18 au 21 février, avaient rendu toutes les routes impraticables et immobilisé tous les voyageurs. Au début de la tempête, j'ai été assez heureux de pouvoir atteindre Richibouctou et d'être auprès de sa famille en deuil pendant deux jours.

Laissez-moi vous dire que la famille de notre regretté collègue a été très touchée des condoléances venant officiellement des membres de cette honorable Chambre où le sénateur a siégé pendant 35 ans, et elle m'a chargé de vous présenter de vive voix, à tous, l'expression de sa profonde reconnaissance.

L'honorable L.-M. Gouin: Honorables sénateurs, à la voix qui vient de se faire entendre pour rendre hommage à ce bon et sympathique médecin acadien qu'était feu le sénateur Bourque, je veux ajouter l'éloge d'une voix québécoise.

J'ai eu l'occasion, depuis des années et des années, de développer une amitié et une intimité dont je garderai toujours le meilleur souvenir avec ce bon et sympathique médecin dont nous venons d'entendre, il y a un instant, évoquer la mémoire d'une si touchante façon.

Je le rencontrais chaque matin, au déjeuner, et j'étais toujours ému de l'estime

qu'il me témoignait et de l'intérêt qu'il savait prodiguer à toutes les questions canadiennes.

Nous perdons là un excellent citoyen, un excellent ami.

(Traduction)

A titre de membre du barreau canadien et, en particulier, du barreau de la province de Québec, je crois de mon devoir de prononcer quelques mots d'éloges à la mémoire de sir Allen Aylesworth. Dans des observations très justes, notre collègue d'Ottawa (l'honorable M. Lambert) vient de rappeler les mérites de ce noble vieillard. Je crois que le nom de cet éminent juriste survivra toujours dans le souvenir de tous les gens de loi du pays. Il était un des survivants de l'époque de sir Wilfrid Laurier. Avec sir Louis Jetté il avait refusé de signer la décision arbitrale relative à la frontière de l'Alaska. C'était un homme de courage; sa science juridique était très vaste; il était l'un des hommes de bien les plus sympathiques que j'aie connus.

Comme le chef suppléant de l'opposition (l'honorable M. Aseltine), j'ai eu l'avantage d'être accueilli par sir Allen Aylesworth le jour même où je suis entré au Sénat. C'était un homme de profondes convictions religieuses; excellent citoyen, il a toujours pris un intérêt actif à tout ce qui se passait au pays en général et surtout au Sénat. Je lui suis très reconnaissant de l'intérêt qu'il a manifesté à l'égard de tous les discours que j'ai prononcés ici. Sa surdité le gênait évidemment beaucoup, mais il lisait mon texte, puis me donnait quelques conseils judicieux, tout en m'encourageant. Je ne saurais exprimer jusqu'à quel point j'ai goûté l'estime que m'a toujours manifestée ce noble vieillard.

Je n'aime jamais soulever des questions religieuses, mais je dois dire que je partageais son opposition au divorce. Combien de fois, jusqu'à ces dernières années, s'est-il ici levé pour faire part de ses opinions sur ce que nous considérons comme une importante question de moralité. Pour revenir sur ce qui me semble une question de religion, qu'on me permette de dire, avant de reprendre mon siège, qu'à cause de ma surdité je ne me suis pas rendu compte hier que l'honorable sénateur qui a parlé avant moi avait formulé, sur la limitation des naissances, des observations auxquelles je ne puis évidemment pas me rallier.

A la famille de sir Allen Aylesworth et à celle du regretté sénateur Bourque, j'offre mes plus sincères condoléances.

L'honorable Arthur Marcotte: Honorables sénateurs, je ne veux pas perdre l'occasion d'exprimer en quelques mots un hommage à la mémoire de nos collègues qui viennent de disparaître. Ils étaient tous deux fort âgés et avaient dépassé depuis longtemps la limite